



Groupe de travail « Bilan des mobilités hors enseignants et CPE » 5 mars 2025

COMPTE-RENDU

Paris, le 6 mars 2025

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Jérôme Chaur et Martine Harnichard.

Campagne printemps 2024

Bilan chiffré :

En 2024, 1 248 postes ont été publiés, dont 809 postes susceptibles d'être vacants (SV) (65 %) et 439 postes vacants (35 %). On observe une baisse continue des postes publiés, passant de 1 608 en 2022 à 1 248 en 2024.

Parmi les postes publiés en 2024, **605 sont restés sans candidat** (48 %), dont 184 postes vacants (15 %). Sur les postes publiés, 643 ont été étudiés lors des réunions décisionnelles, avec un poste retiré du programme 206.

La catégorie B se distingue par un taux exceptionnellement élevé de vacance de poste, atteignant 71 %.

La majorité des postes vacants non pourvus le sont sur le BOP 206.

Egalité professionnelle : une forte proportion de candidates féminines

La répartition genrée des postes montre que 69 % des postes sont pourvus par des candidates féminines et 31 % par des candidats masculins.

Pour les postes d'encadrement, sur les 70 postes pourvus, 60 % (42 postes) sont occupés par des femmes et 40 % (28 postes) par des hommes.

Priorités légales :

Concernant les priorités légales, les candidatures prioritaires sont celles ayant reçu un avis favorable, indépendamment du rang de classement ou du ministère d'origine. Parmi les motifs de priorité légale, on trouve la restructuration de service, le rapprochement de conjoint, le handicap, la suppression de poste, le CIMM, et les fonctions dans des quartiers urbains difficiles. Les déclarations de priorité légale doivent être accompagnées de justificatifs, envoyés dans un délai de trois semaines après la publication du poste. En 2024, 129 agents ont invoqué une priorité légale, avec 84 agents internes et 45 agents externes.

Campagne au fil de l'eau 2024

La campagne au fil de l'eau, majoritairement pour la catégorie A, a publié 536 postes sur 15 jours (dont 13 % de postes SV) et 2 217 postes sur un mois (dont 306 SV). Parmi 1 822 postes proposés, 64 % des candidats provenaient du MASA et 61 % étaient des femmes. De plus, 68 % des candidats ont invoqué une priorité légale.

À la date du 21 février 2025, 958 résultats ont été pourvus, dont 150 pour des postes SV.



L'UNSA est intervenue sur les délais de publication des résultats des mobilités au fil de l'eau. Les publications trop tardives ne permettent pas aux agents non retenus de se repositionner rapidement sur un autre poste. Pour ceux qui ont reçu un avis favorable, ce délai rallonge parfois le début de négociation de la date de la prise de poste pour des postes à forts enjeux dont le remplacement est déclaré comme urgent (on arrive parfois à des délais de 6 mois comparables à ceux de la campagne de mobilité générale).

L'administration a répondu travailler sur les postes à candidature unique avec, en préfiguration, une analyse envoyée au bureau de gestion et une publication plus rapide sur le site des résultats pour une prise de poste plus rapide et plus pertinente.

Il y a cependant certains délais incompressibles, notamment la vérification par les R-PROG, les IGAPS et le bureau de gestion, donc cela rallonge les délais de recrutement. Il faut trouver un équilibre entre la vérification des candidatures, des priorités légales, des candidatures extérieures pour vérifier que l'agent puisse entrer dans un des corps du MASA, ce qui rallonge les délais mais permet de respecter les lignes directrices de gestion.

L'UNSA est aussi intervenue sur le besoin d'une aide au logement pour certains candidats. Certains agents refusent la mobilité aux difficultés de se loger dans certaines grandes agglomérations.

Les évolutions poursuivies et prévues :

L'administration recherche une simplification des procédures, notamment sur :

- La fusion en une seule note de service pour les mobilités de printemps et au fil de l'eau,
- Des flashes info pour alerter les agents sur les périodes de mobilité,
- L'envoi de la procédure de signalement par les organisations syndicales par messagerie.

Les évolutions en cours incluent la création d'un portail de télé-candidature avec module décisionnel et la refonte de la rubrique « Nous rejoindre » pour faciliter l'accès aux résultats et documents.

Le MASA fonctionne par campagne, y compris sur le fil de l'eau. Il faut attendre que la campagne précédente soit finie pour en rouvrir une autre. L'objectif est d'aller vers un outil qui fluidifie toute la gestion du dépôt du poste à l'avis rendu.

L'UNSA est intervenue sur la nécessité de pouvoir télécharger une fiche de poste car cela n'est pas possible pour l'instant (l'agent doit imprimer en pdf la page du site contenant la fiche de poste).

Le ministère aimerait également voir évoluer cette fonctionnalité.

Les calendriers des mobilités et autres dates :

Le calendrier simplifié de la mobilité générale 2025 a été publié le 28 novembre 2024 (note de service SG/SRH/SDCAR/2024-641). Il suit la circulaire DGAFP du 21 décembre 2021, fixant la période de mobilité du 1er au 31 mars.

Pour permettre aux candidats de prendre connaissance des postes, la publication a été avancée au vendredi 28 février 2025. La date limite de candidature est fixée au lundi 31 mars à minuit. Les messages aux candidats seront envoyés le 28 avril (classement individuel).

Les résultats seront publiés sur la page emploi le 17 juin et le 30 juin. Quant au calendrier de la mobilité fil de l'eau, les résultats des mobilités seront diffusés tous les vendredis.

L'UNSA a interpellé l'administration sur l'absence de bilan global sur les postes pourvus (campagne de printemps + fil de l'eau) par rapport aux postes publiés. Sur la base des différentes informations, seulement 32 % des postes publiés ont au final un candidat retenu. C'est faible.

L'action des Préfets (3 % de postes à leur main) peut aussi faire évoluer les dotations de chaque ministère. Ces chiffres d'ouvertures de postes devraient être mis en parallèle des dotations d'objectifs.

Elle a aussi mis en avant l'absence de focus sur les postes prioritaires déposés sur le site « Rejoignez-nous » qui pourrait permettre aussi de viser, pour les agents envisageant un changement de corps, des postes qui permettraient de faciliter la démarche.

L'administration répond que les postes ouverts à la mobilité de printemps le sont après que les préfets aient réservé certains postes. Leur impact reste marginal. Sur les postes prioritaires, l'utilisation du dispositif porte sur 10 à 20 postes par an.

Elle retient la proposition de l'UNSA de faire un focus sur certains postes difficilement pourvus et qui pourraient favoriser une promotion ou un avancement.

L'UNSA aura prochainement l'occasion d'évoquer avec l'administration les dossiers de mobilité des agents qui l'auront sollicitée. N'hésitez pas à revenir vers vos représentants UNSA pour vous accompagner dans cette démarche.